

INFORMATION AUX PLAISANCIERS

BORNES ELECTRIQUES

La ville de Caen, concessionnaire du port de plaisance de Caen, a remplacé au mois de juin 2017 l'ensemble des bornes électriques. Il était devenu nécessaire de remplacer les bornes devenues vétustes pour plus de sécurité des usagers.

Le réseau électrique correspondant doit encore être changé par la ville de Caen. Ces travaux permettront d'apporter plus de confort aux usagers. Ils devraient intervenir en 2018.

Dans cette attente, il est vivement conseillé aux usagers de chaque ponton de s'autoréguler notamment en cette période hivernale. Ainsi, il est conseillé de limiter le fonctionnement simultané des appareils électriques.

Il est rappelé que chaque bateau ne peut utiliser qu'une seule prise.

Les prises électriques de 6A restent pour l'heure temporisées à 3 heures.

D'autres mesures de gestion seront prises en janvier prochain.

Au regard de l'installation existante, le bon fonctionnement du système actuel repose également sur le civisme de chacun en cette période hivernale.

Antoine de GOUVILLE



Directeur des Equipements Portuaires